Liste des délibérations du

Conseil Municipal du 14 octobre 2025

Ordre du jour :

- Approbation du PV du conseil municipal du 25 septembre 2025
- Avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLUI
- Avis sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLUI
- Approbation de la modification des statuts de la FDEL-TE46

Présents : 5
Absents excusés : 3
Procurations : 2

Secrétaire de séance : Monsieur Jérémie Delhon

Approbation du PV du conseil municipal du25 septembre 2025

Approuvé à l'unanimité

Délibérations du conseil :

Avis sur le projet de modification simplifiée n°1 du PLUI

Madame Le Maire explique que :

- Le projet de modification simplifiée n°1 du PLUI, présenté par la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne vise à permettre de préciser et de rendre plus opérationnel le règlement écrit du PLUi, que ce soit sur sa forme ou sur la rédaction de la règle ;

- Et que cette modification envisagée ne porte pas atteinte aux orientations du PADD et qu'elle entre dans le cadre des modifications pouvant faire l'objet d'une procédure simplifiée au sens de l'article L. 153-36 du code de l'urbanisme ;

Et propose de rendre un avis favorable à ce projet de modification.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à l'unanimité, un avis favorable

Pour : 7	***Abstention : 0***
Contre : 0	

Voté à l'unanimité

Avis sur le projet de modification simplifiée n°2 du PLUI

Madame le Maire explique que :

- Le projet de modification simplifiée n°2 du PLUi tel que présenté par la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne vise à rectifier 7 erreurs matérielles (L153-45 du CU), créer en zone agricole une zone de développement d'EnR (L153-31 II) et supprimer un emplacement réservé.

- Et que la modification envisagée ne porte pas atteinte aux orientations du PADD et qu'elle entre dans le cadre des modifications pouvant faire l'objet d'une procédure simplifiée au sens de l'article L. 153-36 du code de l'urbanisme ;

Et propose de rendre un avis favorable à ce projet de modification.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet à l'unanimité, un avis favorable

Pour : 7	***Abstention : 0***
Contre : 0	

Voté à l'unanimité

Approbation de la modification des statuts de la FDEL – TE46

Madame le Maire présente les nouveaux statuts de la FDEL/TE46 au conseil municipal et explique que les nouvelles dispositions entreront en vigueur :

- Pour les adhésions, à compter de la publication de l'arrêté préfectoral validant la modification, sous réserve de l'accord de la majorité qualifiée des collectivités membres ;
- Pour la gouvernance, à la première réunion du comité syndical suivant les élections municipales de 2026.

Après avoir pris connaissance du projet détaillé de statuts, le conseil municipal, décide d'approuver, sans réserve et dans son intégralité, le projet de nouveaux statuts de la Fédération Départementale d'Énergies du Lot – Territoire d'Énergie Lot (FDEL-TE46)

Pour : 7	***Abstention : 0***
Contre : 0	

Voté à l'unanimité

Clôture de la séance à 21h15